

Rapport

Date de la séance du CE: 31 mai 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 779804
Classification: Non classifié

Rapport d'information 2015 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2015, budget 2017. Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Mise en œuvre de la CIP-CSR.....	2
4	Finances	2
4.1	Comptes 2015	2
4.2	Budget 2017	3
5	Proposition.....	3

1 Synthèse

En date du 1^{er} août 2015, le délai imparti aux cantons pour la mise en œuvre des dispositions communes de la Convention scolaire romande a expiré. L'année 2015, objet du présent rapport, montre que les travaux de mise en œuvre avancent favorablement et que le délai a pour l'essentiel été tenu. Les relations entre la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande (CIP-CSR) et la CIIP sont toujours constructives. La situation financière de la CIIP continue à être stable et maîtrisée si l'on excepte les processus financiers des moyens d'enseignement romands (MER) qui restent tributaires d'éléments non-prévisibles (notamment retard dans l'élaboration de certains moyens, difficultés à trouver un consensus intercantonal rapidement sur d'autres) sans toutefois mettre en péril l'existence des moyens nécessaires à appuyer pédagogiquement l'implémentation du PER.



2 Bases légales

Convention scolaire romande adoptée le 21 juin 2007.

3 Description de l'affaire

3.1 Mise en œuvre de la CIP-CSR

La CSR prévoit un contrôle parlementaire annuel d'exécution. Les documents mentionnés en titre et qui figurent en annexe portent sur la mise en œuvre de ladite convention pendant l'année 2015. Ils sont accompagnés du Rapport annuel 2016 de la CIP-CSR qui figure lui aussi en annexe.

On peut noter que les thèmes du début de la scolarisation (art. 4), de la durée des degrés scolaires (art. 5) et du Plan d'études romand (PER ; art 7., art. 8) sont sous toit, le thème des moyens d'enseignement et ressources didactiques (MER ; art. 9) suit son cours et répond globalement aux attentes moyennant des adaptations de calendrier, le thème des épreuves romandes (art. 15) a été discuté en 2014 et a trouvé une issue en 2015 en termes d'objectifs visés et de mise en œuvre, tout en se situant par rapport aux tests nationaux de référence (cf. rapport 2015 de la CIIP à l'intention de la CIP CSR, page 26). Autant d'éléments qui montrent clairement que la CIIP est soucieuse de la mise en œuvre de la CSR et que cette dernière est pratiquement sous toit, ce que reconnaît d'ailleurs le rapport de la CIP-CSR. Elle invite le Grand Conseil bernois (et les autres parlements concernés) à prendre acte du rapport d'information de la CIIP.

4 Finances

4.1 Comptes 2015

Les comptes regroupés du secrétariat général et de l'IRDP (SG et IRDP) se soldent par un excédent de revenus de 408 541,91 francs, incluant le reliquat de bouclage du Consortium romand Pisa, à hauteur de 212 005,05 francs. Par décision de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2015, ce reliquat a été versé au fonds propre EPROCOM. L'excédent de revenu supplémentaire de 196 536,85 francs a été porté au capital de dotation.

Des reports d'acquisition de moyens d'enseignement (MER) par certains cantons ont entraîné une diminution du volume des ventes et, partant de là, une réduction des gains tirés de l'overhead (marge sur le prix de vente pour couvrir le fonctionnement de l'unité des MER de la scolarité obligatoire, UMER-SO) ce qui a induit un excédent de charge de 397 276,18 francs, qui a été couvert par un prélèvement au capital de dotation.

Des retards dans divers projets éditoriaux ont laissé un solde de 917 607 francs non utilisé sur la part des contributions remboursables versées par les cantons. Par décision de l'Assemblée plénière du 10 mars 2016 prise lors de l'acceptation du budget 2017, une somme de 750 000 francs a été portée en déduction de la contribution remboursable 2017.

L'unité des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (UMER-FP) a dégagé un excédent de revenus de 249 341,23 francs, qui a été versé sur la réserve propre de cette unité.

4.2 Budget 2017

Le budget du secrétariat général et de l'IRDP (SG et IRDP) est stable, à hauteur de 6 554 200 francs, sans indexation par rapport à 2016. Il prévoit un excédent de revenu minime de 602 francs.

Le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romand pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) est équilibré, à hauteur de 12 949 700 francs en termes de charges d'exploitation et de 3 756 800 francs de dépenses d'investissement, sous réserve de l'avancement des projets et des commandes effectives des cantons. Du fait de retards pris dans divers projets, une somme de 750 000 francs non utilisée en 2015 a pu être portée en diminution de la contribution remboursable à verser en 2017 par les cantons, pour l'acquisition ou l'élaboration et l'impression des nouveaux moyens d'enseignement, portant cette dernière à 1 620 400 francs, répartie entre les cantons selon la même clé que celle utilisée pour la contribution ordinaire.

Le budget de l'Unité des moyens d'enseignement romand et tessinois pour la formation professionnelle (UMER-FP) est équilibré, à hauteur de 3 362 000 francs.

5 Proposition

Le Conseil-exécutif prend connaissance du Rapport d'information de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2015 ; budget 2017, à l'attention du Grand Conseil.

Pièces jointes

Annexe 1 « Rapport annuel 2016 CIP CSR »

Annexe 2 « Rapport CIIP-année 2015 »

Annexe 3 « Comptes 2015 de la CIIP »

Annexe 4 « Budget 2017 de la CIIP et Planification financière 2018-2020 »